



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 200203-09)**

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt et le trois du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

M. Emmanuel ALZURI, Maire - M. Marc BÉRARD, Mme Maryse SANPONS, M. Francis TAMBOURINDEGUY, Mme Marie-Isabel ETCHEMENDY, M. Gérard GOYA, Mme Isabelle CHARRITTON, M. Pierre ESPILONDO, Mme Claire DARCEL, Adjoint - M. Christian BORDENAVE, Mme Muriel DA SILVA, M. Marc CAMPANDEGUI, Mme Anne-Marie LASAGA, Mme Françoise ELMON, M. Marc BIDEGAIN, Mme Florence POEYUSAN, M. Thierry CAILLAUD, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Emmanuelle ERDOCIO, Mme Marion CAMPOMANES, Mme Fabienne LAUTIER-ROY, M. Eric IRASTORZA, M. Denis LUTHEREAU, M. Michel LAMARQUE, M. Albert DARRIBAT.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ
POUVOIR**

Marc MESSINA à M. Marc BÉRARD, M. Christophe GARCIA à M. Gérard GOYA, M. Manuel PORTET à Mme Maryse SANPONS, Mme Stéphane PERONNIN à M. Denis LUTHEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Marion CAMPOMANES

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE NEUF PLACES

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition d'un véhicule 9 places arrive à échéance.

Ce véhicule, indispensable au fonctionnement des services de la commune, est actuellement utilisé par :

- le service jeunesse
- l'accueil de loisirs
- le service de transport des personnes âgées pour effectuer leurs courses ménagères
- le CCAS et tout autre service qui en fait la demande auprès des utilisateurs réguliers selon les disponibilités.

La société Visiocom propose à la commune de signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un mini-bus 9 places, pour un véhicule neuf de type Peugeot Expert Long pour une durée de trois ans (modèle joint).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 5/02/20
et publication ou notification du 6/02/20

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza.

EMMANUEL ALZURI

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de BIDART
Numéro de l'acte	200203-09
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATIION DE MISE A DISPOSITION D'UN VÉHICULE NEUF PLACES
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216401257-20200203-200203-09-DE
Date de transmission de l'acte	05/02/2020
Date de réception de l'accuse de réception	05/02/2020